

Allocution de Monseigneur Ramón Benito, évêque auxiliaire de Saint Domingue

À la 9e rencontre de Vie Montante Internationale à Saint Domingue

Les progrès de la médecine ont fait se prolonger la vie, conduisant à une augmentation du nombre des aînés pour lesquels la société a difficile de trouver une place. Le pape François, très sensible à cette situation, affirme que la qualité d'une société se mesure par le traitement qu'elle donne aux personnes âgées et la place qu'elle leur réserve dans la vie commune.

Cette prolongation de la vie couplée à la baisse de la natalité dans les pays développés fait ressembler ce siècle au siècle du vieillissement. Ce déséquilibre est le grand défi pour la société moderne. Malheureusement, les personnes âgées sont rejetées et abandonnées dans la solitude sans leur donner un rôle actif.

Les aînés sont toutefois la réserve de sagesse du peuple, réserve qui sert à éviter l'engourdissement des consciences. Malgré cela, les personnes âgées sont abandonnées et visitées avec une fréquence minimale. C'est vraiment un péché !

Cette situation peut être illustrée par une petite histoire dans laquelle un parent envoie le grand-père pour manger dans son coin et dans la solitude parce qu'il s'est sali en mangeant sa soupe. Revenant le jour après à la maison, il voit que son fils travaille avec un morceau de bois pour construire la table où il devra manger seul quand il sera plus âgé. L'innocence de l'enfant représente la conscience intacte de la Justice.

La tradition de l'église est ancrée dans la proximité des anciens, si présents dans les Saintes Écritures. Ainsi dit l'Ecclésiaste : *"Ne vous éloignez pas de la conversation des aînés, parce qu'ils ont eux-mêmes appris de la conversation de leurs parents : d'eux, vous apprendrez à être intelligents et à donner une réponse au bon moment."*

Bibliquement, dans La vieillesse s'exalte l'expérience et la sagesse, comme une bénédiction de Dieu. L'aîné est l'homme vénérable, reflet de l'avant-goût de l'éternité et conquête de la jeunesse. Saint Thomas associe la vraie vieillesse indépendamment des années et en rapport avec la vertu de la personne.

Avec ce regard et depuis l'antiquité, l'église, dans l'exercice de sa mission, développe des centres de soins à l'attention des plus faibles, parmi lesquels les personnes âgées. À l'autre extrême, le faible est aussi l'enfant à naître, pour lequel l'église, aujourd'hui plus que jamais devrait étendre son action protectrice.

La considération de la personne âgée dans l'évolution de l'église

Il est intéressant de revoir l'évolution de la vision de la personne âgée dans l'église ces dernières années, avant d'entrer dans notre réflexion :

- Dans l'ancien testament, l'aîné est symbolisé par Dieu le père, mais il est également souligné dans la figure de Daniel, pas pour son âge avancé, mais pour sa sagesse éprouvée.
- Pie XII mentionne Saint Clément, qui se réfère à l'accomplissement des devoirs de la famille en en rendant l'hommage qui leur est dû aux aînés.

- Jean XXIII ne fait pas allusion directe aux aînés, bien que sa vision de la vieillesse se trouve implicitement quand il traite de la famille.
- Les pères conciliaires ne traitent que les personnes âgées qu'en deux sections (GS, 27 & 66 & AA 11)
- Paul VI invite à revaloriser l'importance de la famille pour atteindre le bien-être psychique et moral de l'individu, en particulier des plus vulnérables, relégués d'une certaine manière par une mentalité qui n'est pas conforme à une conception juste de l'homme ni avec l'esprit chrétien.

Paul VI commence par un sentiment de proximité s'interroge sur l'apostolat de Vie Montante. Dans son message aux 4 000 délégués du mouvement réunis en France, il dit : « *Il n'y a pas d'âge de la retraite pour ce qui est de réaliser la volonté de Dieu, qui est que nous devenions des Saints...* »

Pour Jean-Paul I la famille était l'une de ses priorités pastorales. C'est en son sein, en tant qu'église de service et en tant que communauté de vie, où se transmettent les valeurs, que se situe l'action des personnes âgées.

Jean-Paul II s'est non seulement adressé aux personnes âgées, mais parle aux instances internationales, de l'attitude chrétienne elle-même sur cette réalité et le vieillissement de l'humanité. Le pontificat de Jean-Paul II a été définitivement lié à la défense de la famille et de la vie humaine (Evangelium Vitae). "*Le premier souffle est aussi sacré que le dernier soupir.*"

Le Conseil Pontifical pour les laïcs, dans le document "*La dignité de la personne âgée et sa mission dans l'église*" approfondit la problématique des personnes âgées et jette les bases de la pastorale des aînés.

Nous pouvons mentionner les domaines qui se prêtent le mieux au témoignage et à la participation aînés dans l'Église et qui ne doivent pas être oubliés :

1. La bienfaisance
2. L'apostolat. Domaine extraordinaire de la vie communautaire
3. La liturgie. Participation aux ministères laïcs
4. Participation aux Associations et Mouvements
5. La famille, où ils doivent transmettre leurs valeurs et servir de pont entre les générations
6. Par la contemplation et la prière
7. Dans la formation des personnes, dans l'éveil des vocations

Le chapitre V du document « La dignité de l'Aîné et sa mission dans l'église et dans le monde » répond aux attentes de sa participation en valorisant le don qu'ils représentent comme **Témoins de la tradition et de la foi** (Voir : Sal 44,2 ; Ex 12, 26-27), **Enseignants de vie** (cf. : Ecl. 6, 34; 8, 11-12) et **agents caritatifs**.

Le nouveau Catéchisme de l'église catholique quand il parle du quatrième commandement (honorer son père et sa mère) éclaire les relations dans la société :

Il est vrai que les personnes âgées, dans cette dernière étape, sont généralement proches de la mort. Mais s'il est vrai que la vieillesse commence à 59 ans, comme le dit le Droit Canonique et le catéchisme lui-même, vu la longévité actuelle, **Il vous reste 20 ans de vie**, durée qui ne doit pas être définie par vos limitations et la maladie.

En l'an 2000 a eu lieu Le conseil plénier dominicain dans lequel tous les thèmes de la vie pastorale de l'église ont été traités. De ce Conseil est sorti un document final dont nous soulignons le paragraphe suivant. Le **Paragraphe 1.366** stipule que « l'attention doit être accordée spécialement aux détenus qui sont loin de leur patrie ; aux malades, principalement ceux atteints du sida ; aux personnes âgées ; aux femmes enceintes et aux moins protégés. (Cfr. : DSD 180) "

Le **Document de APARECIDA** est un document de référence dans le monde latino-américain. De ce document, dont il serait bon qu'il soit connu au niveau mondial, il convient de noter certains paragraphes qui nous intéressent :

Dans le **Paragraphe 447**, il est dit « l'événement de la présentation au temple (cf. : Lc 2, 41-50) nous confronte à la réunion des générations : les enfants et les personnes âgées. L'enfant qui regarde la vie, en assumant et en accomplissant la Loi, et les aînés, qui célèbrent avec la joie du Saint Esprit. Les enfants et les aînés construisent l'avenir des peuples. Les enfants parce qu'ils vont continuer l'histoire, les aînés parce qu'ils transmettent l'expérience et la sagesse de leur vie.

Dans le **Paragraphe 448** il est dit : « le respect et la gratitude dus aux aînés doivent être témoignés en premier lieu par leur propre famille. La parole de Dieu nous appelle de plusieurs façons à respecter et valoriser les personnes plus âgées et nos aînés. Il nous invite même à apprendre d'eux avec gratitude, et à les accompagner dans leur solitude et leur fragilité ». La phrase de Jésus " Des pauvres, vous en aurez toujours avec vous, et, quand vous le voulez, vous pouvez leur faire du bien " (cf. : Mc 14,7) on peut comprendre qu'ils font partie de chaque famille, peuple et nation. Cependant, les personnes âgées sont souvent oubliées ou négligées par la société et même par les membres de leur famille.

Le **Paragraphe 449** déclare « Beaucoup de nos aînés ont passé leur vie pour le bien de leurs familles et de la Communauté, dans leur lieu de vie ou de travail. Beaucoup sont de vrais disciples missionnaires de Jésus par leur témoignage et leurs œuvres. Ils méritent d'être reconnus comme des enfants de Dieu, appelés à partager la plénitude de l'amour, et à être aimés en particulier pour le fardeau de leurs peines, la diminution de leurs capacités ou la solitude. La famille ne devrait pas seulement regarder les difficultés que cela implique de vivre avec eux ou de les fréquenter. La société ne peut pas les considérer comme un poids ou un fardeau. Il est regrettable que dans certains pays il n'y ait pas de politiques sociales qui s'occupent des personnes âgées qui sont à la retraite, pensionnés, malades ou abandonnés. Donc, nous appelons à la conception de politiques sociales justes et solidaires qui répondent à ces besoins.

Le **Paragraphe 450** déclare que « l'église se sent engagée à rechercher l'attention humaine intégrale de toutes les personnes âgées, les aidant également à vivre à la suite du Christ dans leur état actuel et à les intégrer autant que possible à la mission évangélisatrice. Par conséquent, tout en appréciant le travail déjà accompli par les religieux et les volontaires, elle souhaite renouveler leurs structures pastorales et préparer encore plus de gens afin d'étendre ce service précieux de l'amour. »

L'activité de Vie Montante dans le domaine de la formation pourrait servir d'axe entre les pays pour la création de nouveaux agents et ainsi élaborer un plan global unifié d'habilitation et de formation.

La structure de l'apostolat en République dominicaine : Le Conseil national de la personne âgée (CONAPE)

En raison de son implication dans l'apostolat des personnes âgées, nous présenterons certains aspects de la mission et de l'organisation de ce conseil.

Ce Conseil, créé par la loi 352-98, est l'entité responsable de la conception, de l'exécution et de la mise en œuvre des politiques nationales pour les seniors. La mission de la CONAPE est de garantir les droits fondamentaux des personnes âgées grâce à la mise en œuvre de politiques publiques globales, à un nouveau concept de soins et à la promotion d'un changement de modèle vers une **Vieillessement actif, productif, Participatif et protégé** en République dominicaine. Ses valeurs sont la solidarité, la transparence, l'équité, l'engagement et la tolérance.

Actuellement, selon les données statistiques de la ONE 2010, il y a environ 1 058 000 personnes âgées en République dominicaine. Les projections de croissance des personnes âgées s'élèvent à 20% d'ici l'an 2 050, ce qui est dû à un taux de natalité modéré, accompagné d'une mortalité aussi modérée conséquence de l'amélioration de la qualité de vie.

Cette croissance implique une personne âgée différente, avec de nouvelles demandes de services spécialisés dans les domaines de la justice, du leadership familial, de la santé, de la technologie et des droits politiques. Pour cette raison, a commencé un processus de renforcement des centres d'attention aux personnes âgées dans le pays, la mise en œuvre **du nouveau modèle de la personne âgée en République dominicaine**.

Les mesures prioritaires de cette nouvelle mission sont reprises dans les 10 points suivants :

1. Centraliser les résidences pour personnes âgées, les foyers de jour et les programmes de santé destinés aux personnes âgées.
2. Coordonner les nouveaux projets pour étendre les services de soins et de protection.
3. Embaucher un réseau de soignants qui, pour la première fois, serviront gratuitement les personnes âgées dans leurs foyers.
4. Créer des instances pour la réception des personnes âgées dans des situations d'extrême pauvreté.
5. Procureurs spécialisés dans la violence contre les personnes âgées.
6. Lancement de trois services d'hébergement en ligne. Info-Alphabétisation, dénonciation des abus et République Digitale.
7. Inclusion de la personne âgée dans le Dossier de Santé Intégral (EIS), avec 6 000 personnes âgées inscrites.
8. Lancement du programme "SENASA prend soin de vous" pour élargir le réseau de visites à domicile aux personnes plus âgées
9. Création d'un centre modèle à Ciudad Juan Bosch, dont l'inauguration est proche.
10. Ordonner le processus d'adhésion à la convention américaine de protection des droits humains des personnes âgées.